



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 janvier 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 16 janvier à dix heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multi-activités de Lée, sous la présidence de Monsieur Didier RIVIERE, Maire de la commune.

PRÉSENTS: Didier RIVIERE, Laurent BERGEROU, Maitée BALZANO, Jérôme CAZENAVE, Jean BERLANGA, Patrick CICCIA, Béatrice TROUILH, Sophia MORAIS, Patricia ISAFAMBA, Jean-Paul ELISSALDE, Marion JUNGAS, Caroline CHAMPAUX-MARTINEZ.

ABSENTS EXCUSES :

PROCURATIONS : Adèle DUPÉ : procuration à Maitée BALZANO
Emmanuelle ROMANE: procuration à Patricia ISAFAMBA,
David BARADAT: procuration à Jean BERLANGA

SECRETARE DE SÉANCE : Maitée BALZANO

Nombre de conseillers : 15 Présents : 12 Nombre de suffrages exprimés : 15

Objet 4 : acquisition de la parcelle BK 28

Le Maire expose au Conseil municipal que la parcelle BK28, propriété de l'indivision Lascassies et située à l'angle de la rue des Partolles et de l'Impasse des Partolles, est mise en vente.

Cet espace de 212 m² présente un intérêt majeur pour la commune de Lée. Par conséquent, notre commune, par la voix de M. le Maire, souhaite faire valoir son droit de préemption urbain (délibération N°30 du conseil communautaire du 19 décembre 2019).

L'acquisition de la parcelle BK28 est motivée à plusieurs titres.

- Le projet urbain d'élargissement de la rue des Partolles a été initié en 1991 puis en 2004, au fil de diverses acquisitions de parcelles et de cessions gratuites par les riverains.
- A ce jour, la parcelle BK28 est la seule qui n'est pas alignée sur les autres limites de propriétés, dans ce secteur de la rue des Partolles.
- L'acquisition permettra d'aménager ultérieurement ce carrefour, sachant que les parcelles de l'impasse des Partolles, seront urbanisées à terme, comme mentionné sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
- Pour l'instant espace enherbé, cette parcelle créerait un goulot d'étranglement routier à l'entrée de la rue des Partolles si elle était amenée à être urbanisée ou fermée par une clôture.

D'une superficie de 212 m², cette parcelle sera acquise pour un montant de 3500€, correspondant au tarif initialement convenu entre le propriétaire et l'acheteur.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
par 3 abstentions et 12 voix Pour

- **AUTORISE** M. le Maire à procéder aux formalités nécessaires afin d'acquérir cette parcelle par droit de préemption urbain.

*Ainsi délibéré à Lée, le jour, mois et an que dessus,
Pour Extrait conforme,*

Le Maire,
Didier RIVIERE

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LÉE' and a central emblem. The signature is a stylized, cursive name that appears to be 'Didier Riviere'.